

## MAIRIE D'IZON

### CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2025

**M. DE LAUNAY** : Chers collègues, bonsoir. On va démarrer ce petit Conseil municipal très technique. J'ouvre la séance. Je désigne secrétaire de séance Virginie VIDORRETA, en l'absence de Clément.

Sont absents excusés ayant donné délégation de pouvoir : M. Thierry DUBREUIL a donné pouvoir à M. Serge FLAHAUT, Mme Audrey COMBIER à Mme Chantal CARO, Mme Caroline GLIZE à M. Philippe BRARD, Mme Natacha BEAUCHENE à moi-même, Mme Marilyn GUIRIEC à Mme Brigitte NABET-GIRARD, M. Clément MEZERGUE à Mme Anne-Marie SARRAZIN, et M. Philippe GIRARD à M. Joël MASSY.

#### **Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 3 juillet 2025**

**M. DE LAUNAY** : Y a-t-il des questions, des remarques, au sujet du procès-verbal de la séance du 3 juillet ? M. MALVILLE, tout est OK ?

**M. MALVILLE** : Il n'y a pas de remarque.

**M. DE LAUNAY** : Pas de remarque, très bien, je vous remercie.

**M. MALVILLE** : Je n'étais pas là, je ne pouvais pas. J'étais absent.

**M. DE LAUNAY** : C'est parfait. Les registres vont circuler pour signatures.

***Le procès-verbal du 3 juillet est adopté.***

**M. DE LAUNAY** : À titre liminaire, quelques informations d'importances diverses. D'abord pour rappeler à tout un chacun ici, et à ceux qui nous regardent qu'on a lancé une campagne de mécénat pour qu'on reconstruise notre statue de la Liberté à Izon. Cette première séquence se passe plutôt bien. On a atteint notre premier objectif. Pour mémoire, on estime qu'on en aura pour 95 000 € à peu près. On espère au moins 50 000 € de mécénat. Pour l'instant, on a franchi la barre symbolique des 5 000 € de dons, un petit peu plus de 5 000 € de dons. Je remercie les premiers donateurs. Je remercie les premiers élus qui ont fait ce geste, tout en observant qu'ils restent peu nombreux ; mais je remercie du fond du cœur en tout cas ceux qui ont fait ce geste, parfois avec beaucoup de générosité. Et évidemment, j'appelle chacun de mes collègues, je vous appelle tout un chacun à faire un geste si évidemment vous partagez la symbolique de ce projet.

J'enchaîne pour rappeler également qu'on essaie d'adopter en tout cas un PLUi-HD à l'échelle de la C.A.L.I. L'enquête publique a démarré ce lundi 29 septembre. Donc là je m'adresse vraiment à tous les Izonnais, enfin à tous ceux qui nous regardent et qui habitent la C.A.L.I., pour dire que cette enquête publique va durer jusqu'au 7 novembre, jusqu'au vendredi 7 novembre. Le siège de l'enquête se trouve au service Urbanisme de la C.A.L.I. à Vayres. Plusieurs permanences sont réparties sur toute la C.A.L.I.

Il y aura notamment deux permanences tenues par un commissaire enquêteur à Izon, ici même dans la salle du Conseil :

- Première permanence le mardi 7 octobre après-midi, de 13h30 à 17h ;
- Deuxième permanence le mardi 4 novembre de 13h30 à 17h.

Il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous, l'accès est totalement libre. Et d'une manière plus générale, plus flexible, il est tout à fait possible, en allant sur le site internet de la C.A.L.I. ou en se connectant directement au registre numérique qui a été ouvert – et vous avez toutes ces coordonnées sur le site internet de la Ville d'Izon – il est tout à fait possible de consulter le dossier d'enquête de manière dématérialisée et, le cas échéant, de formuler des remarques qui seront évidemment prises en compte dans le cadre de cette enquête publique.

J'insiste sur l'importance de ce PLUi-HD. Je répète que le projet de PLUi adopté par la C.A.L.I. est parfaitement fidèle à ce qu'ont souhaité les élus izonnais, puisqu'on avait longuement travaillé dans le cadre de notre projet de révision du PLU, donc il n'y a aucune surprise de ce point de vue là. Néanmoins, ce document était évidemment stratégique, puisqu'il dessine les grandes orientations de développement et d'aménagement du territoire pour au moins les 10/15 prochaines années. J'invite vraiment chacun à aller consulter ce projet. Il est bien évident qu'on doit faire face à des injonctions parfois contradictoires et qu'on essaie de faire face comme on peut à ces injonctions contradictoires ; parfois avec un peu de courage, en tout cas avec beaucoup de convictions. Ces convictions font consensus au sein de ce Conseil ; je souhaiterais évidemment que la population izonnaise dans sa globalité en prenne conscience, en prenne connaissance, et que tout un chacun n'hésite pas à formuler des remarques critiques sur ce PLUi-HD. Remarques très importantes, observations très importantes, s'agissant de cette enquête publique.

Enfin, troisième observation. M. MALVILLE, je vous en prie, pardon, au temps pour moi, je vous en prie, M. MALVILLE.

**M. MALVILLE** : Juste pour compléter vos propos sur le PLUi, pour dire qu'effectivement c'est un document qui a été bâti ensemble, que l'intégralité des élus a travaillé sur ce PLUi et toutes les observations ont été prises ; et c'est un travail de consensus comme vous dites, mais c'est réellement un travail de consensus qui a valu quelques matinées de travail et quelques journées de travail.

**M. DE LAUNAY** : Oui, enfin en ce qui me concerne j'y ai passé des mois, même. Mais oui, oui, effectivement il y a eu énormément de travail. C'est un travail, je le répète, qui a été fait dans un esprit de consensus entre élus izonnais.

Y a-t-il d'autres remarques, peut-être, d'autres observations sur ce PLUi ? Ou sur cette enquête publique qui s'ouvre ? C'est OK pour tout le monde ? Très bien.

Troisième information parce que les Izonnais le remarquent, il y a beaucoup de travaux actuellement dans Izon, beaucoup de travaux de voirie et sous la voirie. Tout cela concerne le S.I.A.E.P.A. d'Arveyres, c'est-à-dire le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement. Je rappelle tout simplement pour ceux qui l'avaient oublié que les hivers 23 et 24 à Izon se sont caractérisés par de gros dysfonctionnements, notamment sur le système d'assainissement. Ça, c'est le premier gros enjeu. Que suite à ces dysfonctionnements qui ont durement frappé certains foyers izonnais, des réunions publiques ont été organisées ; réunions publiques au cours desquelles le S.I.A.E.P.A. et la commune ont pris l'engagement d'abord de réaliser un diagnostic très fin sur la situation, sur l'état du réseau d'assainissement à Izon – et c'est peu dire que ce réseau d'assainissement est en mauvais état, c'est peu de le dire – et ensuite, une fois ce diagnostic réalisé, de s'engager dans une campagne de travaux très ambitieux de telle sorte qu'on puisse nettement améliorer la situation à court terme ou à moyen terme. Il est évident que les travaux sont colossaux, que c'est un travail titanique.

On s'était néanmoins engagé à agir auprès du S.I.A.E.P.A. pour que le S.I.A.E.P.A. soit au rendez-vous. Ceci explique que depuis un an, le S.I.A.E.P.A. ait engagé de nombreux, de nombreux travaux sur le réseau d'assainissement collectif. On avait notamment identifié une cinquantaine de bâches sous vide critiques, dans un état critique. Sur cette cinquantaine de bâches, 40 ont été complètement rénovées. On avait ciblé comme ça plusieurs quartiers d'Izon où le système sous vide méritait d'être optimisé, où des branchements devaient être créés ou repris de fond en comble. C'est ce que le S.I.A.E.P.A. s'attache à faire depuis un peu plus d'un an. Juste pour que vous ayez un chiffre en tête : s'agissant exclusivement du réseau d'assainissement à Izon, en un an, le S.I.A.E.P.A. a engagé plus de 1 400 000 € de travaux HT. Je dis bien 1 400 000 € de travaux HT. Donc ça veut dire que le S.I.A.E.P.A. est au rendez-vous. Évidemment, je le répète, c'est un travail au long cours, un travail sur le long terme, un travail colossal, mais en tout cas j'espère bien que les premières améliorations significatives seront au rendez-vous dès qu'il y aura beaucoup de pluie. J'attends avec, à la fois, impatience et un brin d'angoisse les premières fortes pluviométries qui ne manqueront pas de marquer Izon cet automne ou cet hiver. En tout cas, j'espère bien que les résultats seront au rendez-vous.

Ça, c'est le premier volet sur lequel intervient le S.I.A.E.P.A. Et puis il y a un second volet qui est en lien avec le PLUi au demeurant, à savoir la ressource en eau potable. Rappelez-vous, on a dit à plusieurs reprises qu'on avait vraiment un gros problème de ressource en eau potable sur le territoire, puisque notre réseau est trop fuyard faute d'avoir été correctement entretenu ces dernières décennies. On a un réseau d'eau potable, d'adduction d'eau potable, qui est en souffrance. Là aussi, le S.I.A.E.P.A., conformément aux engagements pris devant l'État, est à l'ouvrage. Ces 12 derniers mois, à peu près 1 million € de travaux a été engagé sur le réseau d'eau potable. En ce moment, vous avez typiquement un chantier rue de la Grave ou avenue Léo Drouyn, un autre rue des Gabauds, un autre va arriver au pont du Bois, etc. Je ne détaille pas là tous les travaux en tout cas qui ont été engagés et qui vont être engagés au cours des prochaines semaines. Mais que tout un chacun en tout cas au sein d'Izon prenne bien conscience que sur un an, ça fait à peu près 2 500 000 € d'investissement de la part du S.I.A.E.P.A. À toutes fins utiles, je rappelle que les recettes du S.I.A.E.P.A. sont constituées :

- D'abord des redevances que paient les foyers izonnais ; 2 700 foyers izonnais qui paient une redevance au S.I.A.E.P.A. et donc cette redevance, le coût de l'eau potable, sert à financer ces investissements ;
- Des subventions que le S.I.A.E.P.A. va chercher auprès de différents partenaires institutionnels ;
- Et puis un recours à l'emprunt qui est indispensable puisque les seules ressources d'autofinancement du S.I.A.E.P.A. sont évidemment indispensables pour faire face à tous ces travaux colossaux.

Il faut vraiment que tout un chacun ait bien conscience que ces investissements vont devoir se multiplier dans le temps ; ce qui, immanquablement, finira par poser la question du montant des recettes du S.I.A.E.P.A. et il ne faudrait donc pas être surpris si, au cours des mois qui viennent en tout cas, ce sujet de la tarification de l'eau potable vient sur la table et qu'il faille, pour les élus qui seront là sous le prochain mandat, affronter cette question avec beaucoup de courage. Je dis bien avec beaucoup de courage. On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs. Et évidemment, pour réaliser ces investissements colossaux, on a besoin de recettes, on a besoin de ressources et donc il va falloir agir sur les différents leviers à la disposition du syndicat.

Y a-t-il des questions peut-être sur ce sujet avant que j'attaque le Conseil à proprement parler ? C'est OK pour tout le monde ? Très bien.

On enchaîne donc. À l'ordre du jour, première délibération, une décision modificative, première décision modificative au budget primitif 2025. Yannick CLAVIER, je t'en prie, tu es rapporteur.

## 1. Décision modificative n° 1 sur le budget primitif 2025

**M. CLAVIER :** Merci. Bonsoir à tous. Effectivement, on a la nécessité de réajuster les crédits budgétaires en fonction de l'exécution du budget et c'est ce qu'on va voir dans les différents points qui vont suivre.

### Au niveau de la section fonctionnement :

- Au niveau des créances éteintes, on rajoute des crédits suite aux demandes de la Trésorerie sur des créances éteintes. Nous inscrivons en dépenses supplémentaires 17 440 € ;
- Au niveau des dotations aux dépréciations des actifs circulants, nous inscrivons 2 767 € supplémentaires en dépenses ;
- Une opération d'ordre entre sections qui correspond à la reprise des quotes-parts des subventions amortissables. En recette : 3 440 € que nous retrouverons donc dans la section investissement ;
- Deux reprises de provisions :
  - o La première concerne la reprise de provisions de l'année N-1, soit 2024, au niveau du contentieux de la Tyrolienne, une recette de 12 500 €,
  - o Une reprise de provisions de l'année N-1 pour dépréciation d'actifs à hauteur de 4 267 €,

Ce qui fait une augmentation du budget fonctionnement de 20 207 €.

### Sur la section investissement :

- Décisions sur investissement qui sont le transfert de la section de fonctionnement à hauteur de 3 440 € en dépenses ;
- Pour la suite, trois opérations qui sont des opérations miroir, c'est-à-dire qu'on va les retrouver tant en recettes qu'en dépenses :
  - o La première est l'intégration de la donation Gachet dans le patrimoine de la commune, à hauteur de 348 000 €,
  - o L'intégration de l'acquisition à l'euro symbolique du terrain Billac dans le patrimoine de la Mairie, à hauteur de 10 000 €,
  - o L'intégration des études des îlots de fraîcheur, à hauteur de 11 160 €,
- Après, quatre opérations qui sont la traduction justement de réajustements budgétaires que l'on doit faire de non-dépense :
  - o Au niveau de la non-réalisation des travaux 115 avenue du Général de Gaulle et de la maison Gachet, donc une économie de 25 440 €,
  - o La non-réalisation du contrat aménagement école, à hauteur de 45 000 €.

Ces deux sommes sont redistribuées de la manière suivante :

- On achète un nouveau serveur pour la mairie, donc une dépense de 5 000 € ;
- La statue de la Liberté dont on vient de parler, on y inscrit au budget + 50 000 € ;
- Une prise en compte des révisions des prix pour la construction de la Halle sportive et du boulodrome, ainsi que la récupération d'une avance versée à EUROVIA, à hauteur de 12 000 €.

Ce qui fait une augmentation de la section investissement de 369 160 €.

Donc :

- La section fonctionnement s'élève à hauteur de 6 088 096 € ;
- Et la section investissement, à un budget de 4 762 510 €.

Il est donc demandé d'approuver cette redistribution.

**M. DE LAUNAY :** Y a-t-il des questions peut-être sur cette DM, très technique par définition ? C'est OK pour tout le monde ? Vous avez tout compris ? Merci beaucoup. Merci, Yannick. Je passe au vote cette décision modificative. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien. Je vous remercie.

Juste une précision. Il est fait état de l'accompagnement concernant la convention d'aménagement d'école. On avait prévu effectivement le recours aux services d'un bureau d'études pour nous accompagner sur cette restructuration de l'école. Je rappelle à tout un chacun que la convention d'aménagement d'école que nous avons conclue avec le Conseil départemental a été en quelque sorte frappée de caducité compte tenu du contexte financier que tout le monde sait. Par conséquent, cette convention d'aménagement d'école, en raison des difficultés du Département, ce n'est pas une volonté municipale, cette convention d'aménagement d'école ayant été frappée de caducité, il est bien évident qu'on ne va pas s'engager maintenant dans une restructuration de l'école si on n'a pas l'absolue certitude de pouvoir compter sur des partenaires. On n'y arriverait pas d'un point de vue financier, c'est évident. Ça ne veut pas dire qu'on renonce définitivement, évidemment, à restructurer l'école. Simplement, on va repartir à zéro ou d'autres repartiront à zéro à compter de l'année prochaine. Ce n'est pas une volonté municipale, c'est juste un élément de conjoncture qui fait qu'il ne serait pas réaliste de s'engager sur une restructuration d'école en étant seuls, en étant non accompagné. C'était juste une petite précision très importante.

Je vous remercie de cette unanimité, en tout cas.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **2. Demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine – Zone Natura 2000 – Palus Saint-Loubès/Izon**

**M. DE LAUNAY** : Autre délibération, une demande de subvention, cette fois-ci auprès de la Région, concernant le projet d'animation D.O.C.O.B. Natura 2000 des Palus de Saint-Loubès et d'Izon. L'animation de ce D.O.C.O.B. coûte à peu près 25 622 € et on va donc solliciter une subvention de la Région à hauteur de 17 393 €, soit 68 % à peu près du coût total de l'opération.

Je précise que l'agence de l'Eau, de son côté, nous accompagnera ou nous a accompagnés à hauteur de 12 % et que le reste à charge de la commune est de 20 %, soit 5 124 €.

Si je rentrais dans le détail, en fait, il faudrait que je vous fasse un petit peu l'historique de ce D.O.C.O.B. Je n'ai pas du tout envie de m'aventurer dans cet historique, ça serait ennuyeux. Voilà, ça serait ennuyeux, voire inélégant de ma part. Donc considérons tout simplement qu'on sollicite la Région, à la demande de la Région, ce qui est assez surprenant, afin de nous accompagner de manière rétroactive sur l'animation de ce D.O.C.O.B.

Y a-t-il des questions ? C'est un sujet qu'on a abordé en commission. Je vous ai expliqué grossièrement quels étaient les tenants et les aboutissants, je n'ai pas envie de m'étendre sur le sujet. Y a-t-il néanmoins des questions sur cette demande de subvention auprès de la Région ? C'est OK pour tout le monde ? Très bien.

Je la passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien. Je vous remercie.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **3. Délibération d'acceptation de la donation de l'indivision Gachet avec charges située à Uchamp**

**M. DE LAUNAY** : Troisième délibération, un temps fort de ce Conseil, concernant l'acceptation de la donation de l'indivision Gachet. J'en ai un petit peu parlé en Conseil, je crois, mais je ne suis pas sûr. En tout cas c'est un sujet qu'on a abordé à plusieurs reprises en commission, c'est certain.

J'ai reçu il y a quelques mois la famille Gachet, une famille très connue d'Izon, une vieille famille d'Izon, qui a hérité d'une très belle maison dans le vieux Uchamp, le vieux hameau d'Uchamp. Très belle maison, très belle parcelle, très beau jardin, avec beaucoup d'histoire. À ma grande surprise, les Gachet sont venus me voir pour proposer à la commune de devenir propriétaire de cette maison de manière totalement gratuite. C'est quand même assez rare qu'une famille d'Izon se propose de faire une donation à la commune, qui plus est une donation de ce niveau, de cette qualité, de cette ampleur. Le raisonnement de Mme et de M. Gachet, de Monique, Jean-René, Pierre et François Gachet, est un raisonnement assez simple. D'abord, ils refusent de vendre à un promoteur immobilier, persuadés que si un promoteur mettait la main sur ce foncier, il raserait le tout et il ferait évidemment une opération immobilière. Et les Gachet, très attachés à Uchamp, au hameau d'Uchamp, très attachés au patrimoine architectural, paysager, historique, culturel, izonnais, très attachés à Izon, tout simplement et à la mémoire, à l'identité d'Izon, préfèrent donner ce bien à la commune plutôt que le vendre à un promoteur ou le transmettre à des héritiers qui, eux-mêmes, se trouveraient dans une situation qui rendrait très compliquée la gestion de ce bien. Et donc ils ont eu pour idée, entre tous les quatre, de faire profiter la collectivité, en quelque sorte, de cette maison merveilleuse qu'on est plusieurs à avoir visitée, qui a vraiment beaucoup d'histoire, qui a une âme. Et avec une générosité immense, les Gachet souhaitent faire donation de cette maison à la commune. Alors évidemment, ce n'est pas un blanc-seing. Les Gachet souhaitent que ça profite à la collectivité, mais posent des conditions.

- D'abord, première condition, c'est que l'on conserve la maison et le chaix tels qu'ils sont aujourd'hui. Première condition très importante.
- Deuxième condition, qu'on affecte ces bâtiments à un usage collectif, à une activité d'intérêt général, avec quelques pistes non limitatives et évidemment autour desquelles on pourra travailler. Mais ils ont évoqué la possibilité d'y lancer une activité de maraîchage ; des jardins partagés pourquoi pas ; un peu de transmission, de l'éducation ; d'en faire des logements sociaux en partie ; un foyer d'accueil peut-être, de femmes victimes de violences intrafamiliales ; un lieu de vie, un lieu de transmission et en tout cas un lieu qui préserve vraiment l'identité du vieux hameau d'Uchamp, et ils ont beaucoup insisté sur leur volonté que le mot « Uchamp » figure dans ce projet, craignant que ce nom finisse par s'effacer dans le temps. Et donc évidemment il faudra leur apporter toutes ces garanties.

Ils insistent également :

- Pour qu'on ne se lance pas dans de la spéculation immobilière. Je me suis évidemment engagé, et je vous propose ce soir de prendre l'engagement que la commune ne vendra pas ce foncier, ne fera pas de spéculation immobilière sur cette parcelle ;
- Qu'on préserve le bâti existant et que par principe on choisisse de ne pas rajouter de construction neuve. Petite exception admise par les Gachet, sur ma proposition : peut-être une petite extension du bâti existant qui serait strictement nécessaire à l'exercice de l'activité future qu'il y aura sur ce terrain, mais vraiment de manière annexe et dans le respect de la fonction, de l'affectation de ce bien et dans le respect de l'identité architecturale du lieu ;
- Faire en sorte que ce bien soit inaliénable pendant au moins 30 ans, c'est la loi, mais je propose en tout cas qu'on s'engage à ce qu'il soit inaliénable, c'est ma volonté en tout cas, ad vitam aeternam. Évidemment, il ne faut pas insulter l'avenir, il serait imprudent d'inscrire une inaliénabilité perpétuelle, mais en tout cas on s'engage à minima sur 30 ans ;
- Réserver aux quatre frères et sœurs un droit d'usage et d'habitation sur la maison, la vieille maison Gachet, une petite partie du bâtiment ; droit d'usage jusqu'au décès du dernier survivant. Je répète, ils sont quatre frères et sœurs ;

- Assumer un petit risque juridique, celui que certains des héritiers Gachet se retournent contre la commune, considérant qu'on les a privés d'une part de leur héritage dont on ne peut pas les priver. Ce petit risque est mineur, puisqu'à supposer même que tous les héritiers aillent en ce sens, c'est un risque qu'on évalue à 100 000 € maximum ; sachant qu'on a déjà des garanties de certains d'entre eux, de ce qu'ils renonceront à exercer une action contentieuse contre la commune. In fine, le risque est vraiment réduit, en tout cas au regard de la valeur du bien, qui a été évaluée seulement, à ma grande surprise, à 348 000 € par les Domaines. Je pense que ça a été évalué à Paris, je ne sais pas où est le siège des Domaines, mais je pense que le bien vaut davantage que 348 000 €, mais en tout cas il a été évalué par les Domaines à 348 000 €.

Compte tenu de l'étendue des avantages qu'offre cette donation, il me semble que les quelques risques qui pèsent sur la collectivité sont parfaitement proportionnés, raisonnables et justifient parfaitement qu'on aille jusqu'au bout du process. Il nous reviendra collectivement, alors je dis « il nous reviendra », en réalité il reviendra au prochain Conseil municipal, collectivement, de manière consensuelle je l'espère, il leur reviendra ou il nous reviendra de plancher sur ce qu'on fera, sur l'activité qu'on mènera sur cette propriété. On a dessiné quelques projets, quelques esquisses ensemble. Elles font consensus. Il faut en tout cas que ce soit valorisant pour Izon, qu'on puisse y conduire des activités qui feront la fierté d'Izon d'une manière ou d'une autre ; tout en préservant, j'insiste, ce patrimoine architectural. J'insiste beaucoup, vraiment, c'est une des actions qu'on a inscrites dans le cadre du Plan paysages, mais il faut vraiment qu'on préserve l'identité des hameaux et parfois qu'on restaure un petit peu l'identité des hameaux. En tout cas, je crois beaucoup à ce projet.

La délibération que je vous propose ce soir, c'est tout simplement une délibération par laquelle la collectivité d'Izon, la commune d'Izon, accepte la donation de l'indivision Gachet, avec les charges qui figureront dans l'acte de vente que je souhaite conclure.

Y a-t-il peut-être, j'espère en tout cas ou j'imagine, des questions, des interrogations sur cette donation, tant techniques que politiques au sens noble du terme, c'est-à-dire qu'est-ce qu'on va en faire pour le bien de tout un chacun. Des remarques, des observations ? M. MALVILLE, je vous en prie.

**M. MALVILLE** : C'est un débat qu'on a eu, enfin ce n'est pas un débat, c'est une discussion qu'on a eue plutôt en Commission Ressources. Il est évident que c'est un beau bâtiment, c'est un bel endroit, c'est un bâtiment historique, une maison en pierres. Il est évident qu'il reviendra dans les mois et les années qui arrivent de définir ce qu'on en fait, ce que les élus voudront en faire pour les Izonnais. Et j'espère qu'il y aura plein d'idées, les cerveaux brilleront, seront en fusion, pour avoir des idées intéressantes au service de tous. Sophie a participé à la visite du site, je veux dire tout le monde est au travail pour faire quelque chose.

**M. DE LAUNAY** : Très bien. Je vous remercie et je vous rejoins en tous points.

Je passe, si c'est OK pour tout le monde, cette délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien. Je vous remercie.

Je redis, je répète, combien je voudrais en tout cas témoigner de notre immense gratitude à l'endroit de Monique, Jean-René, Pierre et François Gachet. C'est une donation qui fait sens, qui porte en elle la marque d'une grande générosité et d'un attachement au patrimoine izonnais qui leur fait honneur. Et Izon honorerà sa parole. Merci beaucoup aux Gachet.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

**M. DE LAUNAY** : Autre délibération, Yannick tu reprends la parole, s'agissant d'admission en non-valeur de créances éteintes.

#### 4. Admission en non-valeur de créances éteintes

**M. CLAVIER** : Admission d'une créance éteinte, pas en non-valeur, mais une créance éteinte, après l'effacement des dettes suite à la Commission de surendettement du département de la Gironde à hauteur de 331,80 € qui correspond à :

- Des tarifications restaurant scolaire :
  - o Pour l'année 2024 à hauteur de 127,80 €,
  - o Pour l'année 2025, 189 €,
- Tarification périscolaire pour l'année 2025 de 15 €.

Soit un total de 331,80 €.

**M. DE LAUNAY** : Il n'y a pas de question sur cette admission en non-valeur ? Je le passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien. Je vous remercie.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**M. DE LAUNAY** : Chère Brigitte, tu as la parole, s'il te plaît, s'agissant de la création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité.

#### 5. Délibération de créations d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités – recrutement d'agents contractuels de remplacement - année 2026

**Mme NABET-GIRARD** : M. le Maire, mes chers collègues. Nous avons à nous prononcer sur un cadre qui est celui de l'accroissement des travaux temporaires, saisonniers, et du nombre d'agents... non, pas d'agents puisqu'il s'agit de contrats de droit privé, et du nombre de personnes que nous pouvons recruter dans le cas où nous en aurions besoin.

C'est un cadre que nous devons maintenant passer tous les ans, je crois, et nous avons établi un tableau, service par service, où nous avons mis un nombre maximal d'agents. Il est peu probable que nous atteignions ce nombre maximal, mais c'est une sécurité. Et puis cette proposition de délibération a été examinée en Commission Ressources qui a émis un avis favorable, mais également en CST, la Commission sociale et territoriale, le dialogue social, les collègues agents de la Mairie ont donné un avis favorable.

**M. DE LAUNAY** : Très bien, je passe au vote cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien. Je vous remercie.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**M. DE LAUNAY** : Brigitte, tu gardes la parole, s'il te plaît.

#### 6. Délibération mise à jour du tableau des effectifs – Promotion interne 2025

**Mme NABET-GIRARD** : Bien. C'est toujours un exercice très technique, celui du tableau des effectifs. Mais nous devons mettre à jour régulièrement notre tableau des effectifs. Pourquoi ? C'est du fait de la mobilité des agents. Lors d'un précédent Conseil municipal, nous avions des avancées de grade. Et là, il s'agit de promotion interne. La promotion interne, les agents passent en Commission, enfin les dossiers passent en Commission au centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Nous n'avions pas les résultats lorsque nous avons passé la précédente délibération. Cette fois nous avons un agent qui peut bénéficier de la promotion interne. Donc nous devons mettre à jour le tableau des effectifs et bouger, donc bouger de case, bouger de cran, regarder les mutations, regarder les arrivées. C'est un petit exercice des Ressources humaines qu'il nous faut mener régulièrement.

**M. DE LAUNAY** : Des questions ? C'est OK pour tout le monde ?  
Je le passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien. Je vous remercie.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**M. DE LAUNAY** : Toujours toi, chère Brigitte.

## 7. Délibération d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG 33

**Mme NABET-GIRARD** : Il s'agit de l'adhésion au contrat de groupe d'assurance statutaire du CDG. C'est la suite aussi d'un travail que nous avons mené avec... oui ?

**M. MALVILLE** : Je ne prends pas part au vote de la délibération ni aux débats de cette délibération.

**M. DE LAUNAY** : Oui, on note, on note.

**M. MALVILLE** : Ce qui va être dit après, je ne peux pas.

**M. DE LAUNAY** : Je comprends. Il n'y a pas de problème, je comprends. C'est noté.

**M. MALVILLE** : Je m'excuse de \*\* (00.32.48).

**M. DE LAUNAY** : Non, non, ne vous excusez pas, je vous en prie. Je t'en prie, Brigitte.

**Mme NABET-GIRARD** : C'est la suite d'un travail qui a été mené depuis déjà de longs mois. Le centre de gestion de la fonction publique territoriale nous a proposé d'être partenaire. Alors être partenaire, cela veut dire que nous étions avec plusieurs communes et plusieurs intercommunalités pour essayer d'avoir un contrat qui puisse être intéressant pour les agents et pour la collectivité, puisque la collectivité participe aussi au coût de cette assurance. Au bout du bout, nous arrivons à la fin de l'exercice et nous devons donc délibérer pour accepter la proposition suivante : l'assureur est GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE et nous avons également le nom du courtier ; c'était celui qui proposait le contrat qui paraissait le plus intéressant pour les deux parties. Voilà où nous en sommes et pourquoi nous allons délibérer aujourd'hui. Nous sommes arrivés à la fin de l'exercice.

**M. DE LAUNAY** : Y a-t-il des questions ? C'est OK pour tout le monde ?  
Je passe donc cette délibération d'adhésion au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien. Je vous remercie.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**M. DE LAUNAY** : Brigitte, toujours toi, s'il te plaît.

## **8. Délibération achat et attribution de chèques Cadhoc au personnel de la collectivité et attribution de cadeaux de Noël aux enfants du personnel – Fêtes de Noël**

**Mme NABET-GIRARD :** Il s'agit d'une délibération agréable à passer, puisqu'on entrevoit déjà les fêtes de fin d'année et nous sommes tenus de passer une délibération lorsque nous remettons les chèques cadeaux aux agents de la collectivité. Nous ferons en sorte qu'ils aient ces chèques cadeaux dans le courant du mois de novembre, de façon à ce qu'ils puissent en bénéficier, faire leurs achats tranquillement. La Commission Ressources a donné un avis favorable et le CST aussi. Donc ce sont les membres du CST qui ont aussi demandé que les chèques cadeaux puissent être remis dans le courant du mois de novembre. Voilà donc cette délibération. Et les chèques cadeaux sont assortis, bien évidemment, de jouets pour les enfants du personnel. On précise que c'est jusqu'à 10 ans, mais dans l'année de leurs 10 ans. C'était une petite précision à apporter.

**M. DE LAUNAY :** Très bien, je vous remercie. Y a-t-il des questions ? C'est OK pour tout le monde ?

Je passe au vote, s'il vous plaît. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien. Je vous remercie. Merci beaucoup, Brigitte. Et merci pour nos agents. Et merci aux agents.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **9. Approbation des conditions de cession de bien par l'EPFNA à Gironde Habitat situé au 6/30 Chemin de Lavergne**

**M. DE LAUNAY :** Autre délibération, concernant les conditions de cession d'un bien par l'Établissement public foncier de la Nouvelle-Aquitaine, cession à GIRONDE HABITAT pour un bien, en réalité deux biens, qui se situent respectivement au 6 et au 30 chemin de Lavergne. Ces terrains ont été acquis par voie de préemption par l'Établissement public foncier de la Nouvelle-Aquitaine et l'EPF Nouvelle-Aquitaine envisage de céder ces terrains au bailleur social GIRONDE HABITAT.

Au 6 chemin de Lavergne, le projet, qui a été abordé en commission et qui fait consensus, consiste à construire six logements locatifs sociaux sur une superficie de 1 600 m<sup>2</sup> ; et au 30 chemin de Lavergne, il s'agit pour GIRONDE HABITAT de construire huit logements locatifs sociaux sur un terrain d'une superficie de 2 700 m<sup>2</sup>.

Le prix de cession arrêté est de 436 577 €, donc cession de l'EPF à GIRONDE HABITAT. Il s'agit tout simplement d'approver les conditions de cette cession.

Je précise qu'au pire du pire du pire, même si je n'y crois pas, il restera à la charge de la collectivité, peut-être, mais sincèrement je n'y crois pas du tout, 23 122 € qui, je le répète, par ailleurs si on devait les payer, seront en quelque sorte retranchés, défalqués de la fameuse pénalité SRU que l'on paie tous les ans en raison de notre carence en logements locatifs sociaux. C'est-à-dire que pour nous c'est une opération totalement blanche. Et voilà, comme dirait Brigitte.

Y a-t-il des questions ? Pas de question ? C'est OK pour tout le monde ?

Très bien, je passe cette délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien. Je vous remercie.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **10.Approbation des conditions de cession de bien par l'EPFNA à Gironde Habitat situé au 86 Avenue des Anciens Combattants**

**M. DE LAUNAY** : Toujours au sujet d'une cession de bien entre l'EPF Nouvelle-Aquitaine et GIRONDE HABITAT, cette fois-ci pour un bien qui se situe au 86 avenue des Anciens Combattants, là encore sur un projet qui a été examiné en commission à plusieurs reprises. L'EPF Nouvelle-Aquitaine envisage de céder un très beau terrain d'une superficie de 1 857 m<sup>2</sup> – anciennement CHEZ FABRI pour ceux qui connaissent – à GIRONDE HABITAT pour y réaliser 11 ou 12 logements locatifs sociaux, sur une parcelle qui fait 1 857 m<sup>2</sup>. Le prix de cession envisagé entre l'EPF Nouvelle-Aquitaine et GIRONDE HABITAT est de 170 000 €.

Lorsque ce dossier est examiné en commission, un certain nombre d'interrogations légitimes ont été émises, principalement de ma part, parce que j'étais surpris par certains chiffres. En discutant après avec certains d'entre vous, il y avait effectivement lieu d'être surpris, puisque le terrain au départ avait été acquis, c'est ce qu'ils indiquaient, 290 000 €. En fait, on a eu l'explication. Il s'avère que sur ce terrain il y a eu beaucoup de frais de dépollution à la charge du porteur de projet, 120 000 € de frais de dépollution, quand même. Et donc l'EPF Nouvelle-Aquitaine fait l'effort en quelque sorte, ce n'est pas la collectivité, j'insiste, ce n'est pas la commune qui va faire l'effort, c'est l'EPF Nouvelle-Aquitaine qui fait l'effort, tant au titre d'une minoration foncière sur fonds propres, que d'une minoration SRU. C'est bien l'EPF Nouvelle-Aquitaine qui fait l'effort, pas la collectivité.

Le reste à charge de la commune, éventuel, in fine, sera de 7 230 €, c'est-à-dire pas grand-chose. Et une fois encore, à supposer même qu'on soit contraint, pour équilibrer l'opération, de payer ces 7 230 €, en réalité ils seront retranchés de la pénalité SRU qu'on paiera à N+2, donc pour nous c'est une opération parfaitement blanche. C'était pour vous rassurer. Y a-t-il des questions sur cette cession ?

Je passe la délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien. Je vous remercie.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **11.Convention EPFNA : Avenant n° 1 de prorogation, modification du périmètre et d'augmentation du montant du plafond à la convention de réalisation n° 33-24-024 « 476 avenue du Général de Gaulle »**

**M. DE LAUNAY** : Toujours une délibération technique concernant l'EPF Nouvelle-Aquitaine, s'agissant de conclure un avenant de prorogation et de modification du périmètre et d'augmentation du montant plafond, concernant un bien, en réalité deux biens situés au 476 avenue du Général de Gaulle.

Là, pour faire très court, au 476 avenue du Général de Gaulle, on a prévu une OAP dans le cadre de notre PLUi. Cette OAP se fait en deux tranches sur deux terrains, deux parcelles qui aujourd'hui ont deux propriétaires différents. On a regroupé cette OAP qu'on a intitulée l'OAP La Vigne.

On a distingué une tranche 1, une tranche 2. La tranche 1, sauf erreur de ma part, je crois que l'acquisition est déjà bien avancée, c'est ça ? C'est en cours, en tout cas. Il reste à englober la tranche 2 pour que puisse sortir un projet global.

Grosso modo, sur la tranche 1, il y aurait 17 logements sur 3 100 m<sup>2</sup> de terrain, je crois. Et sur la tranche 2 on aurait une vingtaine de logements sur 3 000 m<sup>2</sup> de terrain. Ça nous amènerait à peu près à 39 logements sur 6 000 m<sup>2</sup> de terrain. L'EPF propose d'entrer en négociation avec les propriétaires de la deuxième parcelle pour éventuellement négocier une acquisition amiable ou préempter si cette parcelle venait à se vendre.

Pour ça, on a besoin d'avenanter, ce n'est pas joli, mais c'est français, paraît-il, la convention qui nous lie à l'EPF Nouvelle-Aquitaine. Donc je vous propose tout simplement d'intégrer ce deuxième foncier dans cette opération globale ; ce qui porterait l'enveloppe financière de la convention à hauteur de 900 000 €.

Je vous propose en même temps de prolonger la durée de la convention afin qu'elle se termine au 31 décembre 2029. Et enfin de modifier le périmètre de l'intervention de l'EPF pour intégrer la phase 2 de cette fameuse OAP La Vigne.

Je répète que cette OAP, cette opération de 39 logements à peu près sur 6 000 m<sup>2</sup>, a fait l'objet de discussions en commission à plusieurs reprises et il y a eu consensus parfait s'agissant de cette opération.

Y a-t-il des questions peut-être ou des remarques, des observations, sur cette opération et sur cet avenant que je vous propose ? C'est OK pour tout le monde ?

Très bien, je passe au vote cet avenant. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien. Je vous remercie.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **12. Convention EPFNA : Avenant n° 1 de prorogation et d'augmentation du montant plafond à la convention de réalisation n° 33-24-026 « route d'Anglumeau »**

**M. DE LAUNAY** : Même sujet, toujours avec l'EPF Nouvelle-Aquitaine, nouvelle délibération concernant cette fois-ci la convention qui nous lie à l'EPF Nouvelle-Aquitaine pour un foncier qui se situe route d'Anglumeau.

Là, c'est un projet sur lequel on a embrayé dès le début du mandat, mais qui traîne, qui traîne. Pourquoi ? Parce qu'il y a un petit problème avec des voisins, portant sur une servitude d'eaux usées qui ne figurait pas dans l'acte notarié ou qui figurait dans l'acte notarié, mais qui n'avait pas été publiée. Je n'ai pas trop compris. En tout cas, l'EPF Nouvelle-Aquitaine et GIRONDE HABITAT ont pris connaissance de cette nouveauté qui n'était pas prévue. Il y a discussion avec les voisins, discussion on ne peut plus légitime. Donc l'EPF Nouvelle-Aquitaine, en raison de ces discussions, a pris du retard sur l'opération.

Je vous propose d'abord de prolonger la durée de la convention pour qu'elle se termine au 30 juin 2027, d'ici là, tout devrait être OK ; et d'augmenter l'enveloppe de la convention à hauteur de 380 000 €, là où aujourd'hui nous sommes à 360 000 €, il s'agit de 20 000 € pour permettre de débloquer cette opération.

Y a-t-il des questions peut-être sur cette convention très technique ? C'est OK pour tout le monde ?

Je la passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien. Je vous remercie.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **13. Modification des statuts du S.D.E.E.G.**

**M. DE LAUNAY** : Enfin, le meilleur pour la fin, Serge, je t'en prie, tu as la parole.

**M. FLAHAUT** : Bonsoir. Ça concerne un changement de statuts du S.D.E.E.G. Le S.D.E.E.G., je rappelle, c'est le Syndicat Départemental d'Énergies et d'Environnement de la Gironde.

Je dirais qu'après sept modifications de statuts, une huitième modification qui a deux objectifs :

- Le premier, c'est distinguer l'exercice du S.D.E.E.G. sur les prestations de service, c'est-à-dire électricité, gaz, infrastructures de recharge pour véhicules électriques, défense extérieure contre l'incendie. Ce sont des compétences que les communes donnent au S.D.E.E.G.
- Et une deuxième partie, les prestations de service qui concernent tout ce qui est l'urbanisme, assurées par le S.D.E.E.G., mais pour lesquelles les communes ne sont pas obligées de s'attacher au S.D.E.E.G. Les communes qui demandent ces prestations n'ont pas de droit de vote lors des réunions du syndicat. Elles peuvent y assister, mais n'ont pas le droit de voter.
- Ensuite, une autre modification. Suite à des remontées, le S.D.E.E.G. s'est rendu compte qu'il y avait 862 délégués, ce qui est très difficile à gérer. Comment ont-ils réussi à diminuer le nombre de délégués à 512 ? Ils ont créé ce qu'on appelle des C.L.E. C'est un nom, on ne va pas dire barbare, mais c'est Comité local d'électricité. Ce sont des comités où il n'y aura que l'électricité. Chaque C.L.E. aura un délégué. Comme il y a à peu près 340 communes qui vont adhérer à ces C.L.E., vous faites 862 moins actuellement 512, vous arrivez à peu près à 340. En sachant qu'il y a certaines C.L.E. ou certaines communes qui auront droit à deux délégués.

Pour information, nous serons sur la C.L.E. n° 8, qui s'appellera Portes de Bordeaux, c'est-à-dire qu'on sera avec Izon, Pompignac, Sadirac, Saint-Loubès, Saint-Sulpice, Sainte-Eulalie\* (00.45.41), etc.

De l'autre côté, comme nous sommes adhérents aux cinq, on pourra avoir un délégué sur les fameuses C.L.E., mais on pourra aussi avoir un délégué sur la partie gaz, etc.

Y a-t-il des questions ? J'espère que j'ai été assez clair.

**M. MALVILLE** : Juste une remarque. Il y a pratiquement autant de délégués que de députés. Ce n'est pas mal.

**M. FLAHAUT** : Ça veut dire qu'il y a trop de députés ?

**M. MALVILLE** : Oui, 500 députés pour toute la France et 512 délégués...

**M. FLAHAUT** : En Gironde, il y a pratiquement 500 et quelques communes, donc un par commune, tu arrives à 500, tout à fait.

**M. DE LAUNAY** : Bien. Y a-t-il des questions sur ce sujet S.D.E.E.G. ? C'est OK pour tout le monde ?

Très bien. Je passe donc cette délibération au vote. Qui est contre la modification des statuts du S.D.E.E.G. ? Qui s'abstient ? Très bien. Je vous remercie. Merci beaucoup, Serge.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

### **Informations diverses**

**M. DE LAUNAY** : Je passe la parole immédiatement à Brigitte, qui a quelques mots à nous dire au sujet d'Octobre Rose.

**Mme NABET-GIRARD** : Je vais essayer de ne pas bafouiller, cette fois. Octobre rose, nous y sommes. Nous avons dès dimanche une des premières manifestations, c'est la fameuse marche/course qui démarre avec une soupe qui sera servie à l'issue de cette épreuve.

Donc on démarre dimanche et il y a des activités tout au long du mois avec un très, très large partenariat ; comme ce sont des opérations qui se renouvellent chaque année, les partenaires habituels sont bien présents :

- Les Cartables izonnais pour le maquillage des enfants notamment, au départ de la course ;
- Izon Terre de partage pour la soupe ;
- Oxygène pour la course elle-même.

Ça, c'est dimanche. Ensuite on continue avec le marché, la Zumba rose avec Izon K'Danse. Et Izon K'Danse rajoute une activité. Tout ce qu'il va se passer à Borgès au moment du week-end des 10 et 11 octobre. On a une richesse de notre vie associative et des actions qui vont être proposées tout au long du mois d'octobre qui vont bénéficier... comme à l'accoutumée, on travaille avec la Ligue contre le cancer et on a aussi l'Institut Bergonié qui est notre partenaire.

**M. DE LAUNAY :** Merci beaucoup de ce rappel et j'invite également tout un chacun à venir participer à un karaoké solidaire qui aura lieu à Borgès, sauf erreur de ma part, le vendredi 10 peut-être. C'est ça, le vendredi 10 octobre. Très joliment intitulé « Viens faire chanter tes nénés ». Donc spéciale dédicace. C'est un karaoké qui s'annonce joyeux. Venez nombreux.

Pour terminer, deux petites informations. Je vais changer un petit peu de tonalité.

D'abord, on a eu une très bonne nouvelle, ça n'a échappé à personne, le pont du Bois est en travaux, est en cours de reconstruction. Le chantier avance bien, vite, parce que la météo est clémente. Donc pour l'instant tout se passe pour le mieux. On reste sur la semaine de livraison visée au départ, à savoir première semaine de novembre. Je pense que tout début novembre, le pont du Bois sera ouvert à la circulation. Avant, ce serait prématuré, mais tout début novembre ça devrait le faire.

Je le dis tout de suite et vous l'avez peut-être vu sur les réseaux et moi-même je suis interpellé régulièrement par des Izonnais, une des grandes préoccupations des Izonnais est le trafic de poids lourds à Izon. C'est un sujet. Alors c'est un sujet, je le répète, je m'agace très souvent après les poids lourds et on essaie de contrôler, de verbaliser, mais c'est évidemment très, très compliqué. Je ne peux pas mettre des policiers 24/24 dans la rue, ce n'est pas possible. Mais on verbalise. On verbalise tous les jours des camions qui circulent de manière abusive, de manière totalement illégale, mais avec des contraventions qui ne sont pas à la hauteur, malheureusement, de la gêne occasionnée voire des dégâts, quand les routes ne sont pas calibrées pour accueillir des 44 tonnes, immanquablement, à force, ça finit par abîmer les routes et ça coûte cher aux contribuables, en plus des désagréments pour les riverains.

Beaucoup me disent : la fermeture du pont avait beaucoup, beaucoup, beaucoup d'inconvénients. Mais pour ceux en tout cas qui habitent à côté du pont, cette fermeture a présenté un immense avantage, c'est la quiétude. La quiétude. Plus de trafic routier et en particulier plus de poids lourds. Et je comprends évidemment ces familles.

Je vais être aussi clair que possible, aussi transparent que possible. Au cours du mois d'octobre, on va tout faire d'un point de vue réglementaire, dans le respect de la loi évidemment, dans le respect du cadre normatif qui ne manque pas, départemental, régional, etc., on va tout faire pour réglementer de la manière la plus serrée possible le trafic poids lourds à Izon. Mes prédécesseurs avaient déjà agi en ce sens, notamment en prévoyant un certain nombre de restrictions, en limitant notamment le trafic poids lourds dans le centre-bourg à la desserte locale. J'estime à titre personnel que c'est insuffisant, malheureusement. Beaucoup a été fait, mais il reste encore beaucoup à faire. Je dis bien si c'est possible, on va aller encore plus loin. Ça ne sera pas sans inconvénient. Ça ne sera pas sans inconvénient, mais on va essayer en tout cas d'aller encore plus loin pour limiter la circulation abusive des poids lourds à Izon.

Le cadre réglementaire municipal, c'est-à-dire l'arrêté municipal, ou les arrêtés municipaux, que je prendrai seront poussés en quelque sorte aussi loin que possible, dans le respect du cadre normatif, aussi loin que possible pour limiter autant que possible le trafic poids lourds entre grosso modo le rond-point d'Intermarché et le rond-point des services techniques. Là, sur ces trois kilomètres, on va essayer de limiter dans toute la mesure du possible le trafic poids lourds. Et donc de mettre en place un cadre réglementaire adéquat. Évidemment, il ne suffit pas de mettre en place le cadre réglementaire. Il y aura des actions, des contrôles de la part des forces de sécurité intérieure, je dis bien des forces de sécurité intérieure. Et donc on fera en sorte qu'il y ait un maximum de contrôles sur le temps le plus court possible pour que ça marque les esprits. Je ne sais pas si on va y arriver, mais en tout cas je m'engage à communiquer sur le sujet en toute transparence. Concrètement, si c'est un échec, si le cadre normatif m'empêche de prendre un arrêté municipal en ce sens, c'est-à-dire l'arrêté municipal que je souhaiterais, j'assumerai publiquement cet échec et j'expliquerai haut et fort pourquoi, réglementairement, ce n'est pas possible. Concrètement pourquoi l'État m'en empêche ou pourquoi le Département m'en empêche, ou que sais-je. Il faut être transparent avec les gens. Quand les gens réclament un arrêté municipal, qu'on a la volonté de le faire, mais que juridiquement c'est impossible, la moindre des choses est de l'expliquer aux administrés en toute transparence. Et si au contraire c'est possible, il faut leur expliquer ce qu'on va faire, pourquoi on va le dire, quels inconvénients cela peut entraîner éventuellement, comment contourner ces inconvénients, mais en tout cas il faudra vraiment qu'on soit transparent sur le sujet. J'ajoute qu'au-delà des désagréments générés par ce trafic poids lourds, des désagréments pour les riverains, j'insiste pour dire que le pont du Bois s'est affaissé notamment à cause des poids lourds, à cause du trafic poids lourds, et croyez-moi que des ouvrages type pont du Bois qui souffrent du trafic poids lourds, il n'en manque pas à Izon. Il n'en manque pas à Izon. Et donc je voudrais que ça nous serve de leçon. J'ai attiré, et j'attirerai l'attention du Département sur ces dégâts générés par le trafic poids lourds. Évidemment, il ne faudra pas qu'on soit excessif, il faudra que le dispositif soit proportionné, légal, j'insiste, mais immanquablement ça génère quelques inconvénients pour les routiers, pour les entreprises de transport, pour les logisticiens du secteur d'Anglumeau, oui, ça générera quelques inconvénients. Il faudra les assumer et rappeler pourquoi on le fait. En tout cas, je ne manquerai pas de rappeler à tout un chacun pourquoi je le fais. J'insiste parce que l'ouverture du pont du Bois est pour demain, c'est dans moins d'un mois, dans un mois on y est, et donc on a très peu de temps pour mettre en place ce cadre réglementaire. Joël, je t'en ai parlé, pour moi c'est la priorité du mois, tout faire pour y parvenir, si on n'y arrive pas on l'assumera. Et je pense qu'on organisera une réunion publique, à mon avis sur la dernière semaine d'octobre. Ça tombera peut-être mal parce que ce sera la deuxième semaine de vacances, sauf erreur de ma part, donc peut-être qu'il y aura de nombreux absents. Mais je préfère qu'il y ait cette réunion publique avant la réouverture du pont, comme ça on peut vraiment expliquer les choses aux Izonnais et assumer ce qu'on peut faire et ce qu'on ne peut pas faire. Ça, c'était une première information.

Deuxième information toute fraîche concernant le dossier MALTHA. Là encore, je suis régulièrement sollicité par des familles voisines immédiates du site de MALTHA rue de Carreau, rue du pont du Bois. L'affaire de la pollution industrielle MALTHA, pour ceux qui ne s'en souviennent pas. On a organisé deux réunions publiques sur le sujet. À l'occasion de la dernière réunion publique, c'était, je ne sais plus, il y a au moins six mois, le plan d'action de dépollution avait été présenté à la population ; plan d'action adopté avec l'aval des services de l'État, l'aval du bureau d'études, en présence des représentants de l'entreprise concernée, et en présence de la commune, en présence de l'ARS, etc. Ce plan avait été présenté et je sais que beaucoup se disent : « Mais pourquoi ils n'ont toujours pas commencé ce qu'ils avaient promis de faire ? ». Ils auraient dû démarrer début septembre, pour l'instant ça n'a pas bougé.

J'ai eu un échange avec le sous-préfet ce midi, qui m'a appelé à midi et demi, au sujet du dossier MALTHA, donc la nouvelle est toute fraîche. Les dernières nouvelles ne sont pas terribles. Les dernières nouvelles ne sont pas terribles puisqu'on a trouvé dernièrement, et l'État l'a appris il y a très peu de temps et moi je ne l'ai appris que ce midi, on a détecté la présence de polluants dits « éternels » sur le site, les fameux P.F.A.S., P.F.A.S. pour ceux qui connaissent l'acronyme. Évidemment, personne ne l'avait vu venir au départ. Ce qui change la donne et ce qui rend notamment caduc le plan d'actions qui avait été envisagé en lien avec les services de l'État et le bureau d'études. Il va falloir repartir sur la construction d'un nouveau plan d'action de dépollution. Là encore, dans une volonté d'être aussi transparent que possible et aussi rassurant que possible, il n'y a pas lieu de s'inquiéter, j'insiste, mais je ne m'y attendais pas quand même. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter, j'insiste, mais je ne m'y attendais pas. En tout cas, on doit à la population des explications. Je ne les ai pas, mais techniquement certains ont ces explications. Donc on a décidé, avec le sous-préfet, d'organiser une réunion publique la semaine prochaine, dès la semaine prochaine. Cette réunion publique aura lieu soit mercredi, soit jeudi, on est en train de faire le tour de tous les acteurs concernés pour savoir si ce sera mercredi ou jeudi. Ce devrait être mercredi ou jeudi. J'aurai certainement confirmation demain. Donc ne soyez pas surpris si demain on communique sur la tenue de cette réunion publique, ne venez pas me faire le reproche de ce qu'on la tient rapidement. Je préfère qu'on agisse vite, qu'on informe vite, et ensuite qu'on voit ensemble ce qu'on peut faire. Évidemment, ce n'est pas la commune qui est responsable, ce n'est pas la commune qui doit dire quel doit être le plan d'action de cette dépollution. Il y a des experts pour ça, il y a les services de l'État, il y a l'ARS évidemment qui sera présente, le sous-préfet lui-même devrait être présent, le préfet de région suit le dossier de près. Tout ça pour dire que je pensais le dossier quasi clos, finalement non. La découverte de ces polluants éternels relance le dossier et il va falloir qu'on s'attelle à mettre en place et à mettre en action un nouveau plan de dépollution. Une fois encore, je ne souhaite pas inquiéter tout un chacun, ce n'est pas une alerte, ce n'est pas une inquiétude de ma part, c'est juste une volonté d'informer de la manière la plus claire, la plus transparente possible. Voilà l'information du jour. Y a-t-il des questions peut-être sur le sujet ? Alors pas techniques, s'il vous plaît, parce que je ne serai pas capable de vous répondre sur la teneur des P.F.A.S. notamment, mais des questions sur le process, sur la situation. C'est OK pour tout le monde ? Très bien. Sur ce, chers collègues, je vous souhaite une très bonne soirée et je vous dis à très bientôt. Prochain Conseil municipal, le 11 décembre, un jeudi, jeudi 11 décembre. D'ici là, faites attention à vous. Merci beaucoup. Au revoir.